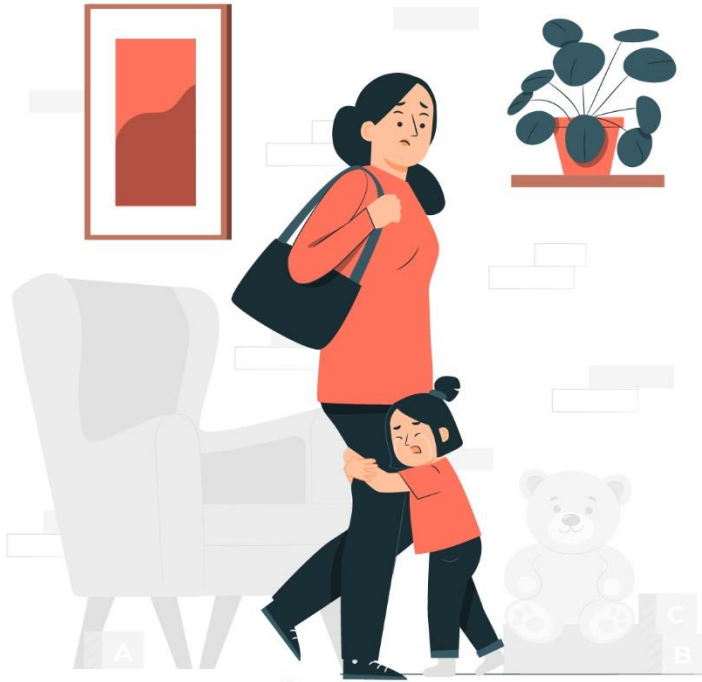




Parentalité et séparation conjugale



SITOTHÈQUE

<https://www.etreparent85.fr/fr/la-famille-face-a/la-separation>

<https://www.service-public.fr/particuliers/recherche?keyword=s%C3%A9paration>

<https://www.pension-alimentaire.caf.fr/>

<https://enfance-et-partage.org/wp-content/uploads/2019/04/guide-parentalite-004.pdf>

<https://www.youtube.com/playlist?list=PLPh69lhGd72hqdLatavsKy6KHluYOm89q>

Sonia MARTIN, travailleuse sociale

02 51 20 90 31

sonia.martin@caf85.caf.fr

<https://www.caf.fr/allocataires/caf-de-la-vendee/offre-de-service/vie-personnelle/je-me-separe>

Publics : Futurs parents ou parents avec enfants à charge qui sont en projet, en cours de séparation ou déjà séparés (habitant sur le territoire Vendée Grand Littoral)

Missions :

- écouter, réfléchir, soutenir sur la (future) réalité familiale : organisation quotidienne, logement, modes de garde, parentalité...
- accompagner si besoin dans les démarches administratives
- informer sur les droits et dispositifs Caf (prime d'activité, RSA, aide au logement, Allocation Soutien Familial, l'Intermédiation financière CAF) et les aides financières Caf (prêt frais juridique, prêt équipement du logement, aide en horaires atypiques, intervention d'une aide à domicile, aides aux loisirs et vacances), mais aussi sur d'autres droits.
- orienter vers les services compétents de proximité

Remarques : Rdv aux Sables d'Olonne, à Talmont St Hilaire, à Moutiers les Mauxfaits ou à domicile pour les personnes ne pouvant pas se déplacer. Possibilité de rencontrer un seul parent ou les 2 parents lors d'un Rdv.

Julien RUIZ, travailleur social

02 51 36 61 77

ruiz.julien@msa44-85.msa.fr

Permanence sociale téléphonique : 02 51 36 89 07

Publics :

Actifs agricoles ou conjoints d'actifs vivant une période de séparation

Missions :

- Écouter, faire le point avec vous sur votre situation
- Vous informer et favoriser l'accès aux droits sociaux
- Vous aidez à identifier les solutions possibles et à les mettre en œuvre

CONSEIL DÉPARTEMENTAL : SERVICE PREVENTION, INSERTION ET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL

Maison Des Solidarités et de la Famille – MDSF TALMONT ST HILAIRE

71 bis Avenue des Sables 85440 TALMONT- Téléphone : 02.51.04.62.00- Mail : mdsf.talmont@vendee.fr

Assistantes sociales : Mmes POUPIN - SORIN – TISSIER – TRICHET

Maison Des Solidarités et de la Famille – MDSF MOUTIERS LES MAUXFAITS

10 place de la Comédie 85540 MOUTIERS- Téléphone : 02.28.85.76.30- Mail : mdsf.moutiers@vendee.fr

Assistantes sociales : Mmes BAGNIS – GARNIER – RABILLARD

Publics : Tout public

Missions:

- Evaluer la situation sociale, médico sociale ou psychosociale des personnes
- Favoriser l'information et l'orientation, l'accès aux droits et aider aux démarches administratives
- Proposer un accompagnement social individuel, éducatif, d'insertion sociale et professionnelle, d'accès ou de maintien dans le logement

Remarques :

Rdv en prenant contact par téléphone auprès des MDSF de proximité, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00. Visites à domicile possibles pour les personnes ne pouvant pas se déplacer.

CONSEIL DÉPARTEMENTAL : EDUCATRICE DE PRÉVENTION

Maison Des Solidarités et de la Famille – MDSF TALMONT ST HILAIRE

71 bis Avenue des Sables 85440 TALMONT- Téléphone : 02.51.04.62.00- Mail : mdsf.talmont@vendee.fr

Maison Des Solidarités et de la Famille – MDSF MOUTIERS LES MAUXFAITS

10 place de la Comédie 85540 MOUTIERS- Téléphone : 02.28.85.76.30- Mail : mdsf.moutiers@vendee.fr

Mélanie GIRAUD, éducatrice de prévention

Publics :

Les familles et les enfants de 0 à 18 ans

Missions :

Conseil et soutien autour des difficultés familiales pour les parents avec ou sans leurs enfants

Réalisation de permanences éducatives (3 rdv proposés pour évaluer, conseiller et orienter les familles), soutien à la parentalité

Remarques:

Rdv en prenant contact par téléphone auprès des MDSF du territoire, du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h30.

11 impasse Guynemer 85000 La Roche sur Yon
Service Allo Ecoute Parent : 02 51 06 31 44
ecouteparent@gmail.com
<https://www.ecoute-parent-85.fr/>

Publics : parents séparés ou non

Missions :

- Animer des **ateliers de coparentalité** : l'objectif est d'aider « parents et enfants » à trouver une nouvelle manière de fonctionner ensemble, dans le contexte de séparation, et donc d'apaiser les conflits. Travail progressif sur trois ateliers et un quatrième atelier commun parents/enfants : 4 samedis matin de 10 h à 12 h au pôle associatif La Roche sur Yon. Les enfants sont accueillis par une professionnelle art thérapeute à côté du pôle associatif ; les parents sont accueillis par deux professionnels travailleurs sociaux de Ecoute Parent.
- Assurer une **permanence téléphonique** « Allo Ecoute Parent » : 3 permanences de 2H par semaine hors vacances scolaires : lundi 11 h 30 – 13 h 30 mercredi 9 h 30 – 11 h 30 Vendredi 14 h – 16 h Appel anonyme et gratuit. Les objectifs sont de permettre au parent concerné de déposer ses questionnements, de prendre du recul sur les interactions en jeu et la relation parent/enfant, de remettre en perspective les phases de développement de l'enfant ou de l'adolescent et d'apporter des pistes de résolutions des difficultés exprimées, voire d'orienter vers des aides spécifiques.

FOURNIER Cécile

Conseillère conjugale et familiale

02.51.44.37.03 - conseilconjugalfamilial@udaf85.fr

<https://www.udaf85.fr/les-services-aux-familles/conseil-conjugal-et-familial/>

Publics : personne seule ou en couple

Missions : La conseillère conjugale et familiale accompagne dans les difficultés relationnelles, affectives, sexuelles et familiales. Les motifs pour un rdv :

En individuel :

- Période délicate et/ou prise de décision dans votre vie relationnelle, affective, conjugale ou familiale
- un sentiment de solitude
- une perte de confiance
- une décision à clarifier....

En couple :

- Conflits, difficultés ou manque de communication, incompréhensions, violences
- Relation extra-conjugale, troubles de la sexualité, incidences d'infections sexuellement transmissibles (IST)
- un passage douloureux et délicat, un deuil à traverser
- dans la vie familiale : désir d'enfants, cohabitation difficile, familles recomposées, difficultés relationnelles ou éducatives...

Remarques : tarification entre 2 et 45 euros en fonction des ressources

FONTENEAU Catherine, Médiatrice Familiale AREAMS

02 51 44 82 79 c.fonteneau@areams.fr <https://www.areams.fr/nos-activites/mediation-familiale/>

Accueil sur rendez-vous à : *La Roche-sur-Yon, Les Sables-d'Olonne, Challans, Saint-Jean-de-Monts, Noirmoutier, Les Essarts et Chantonay*

MOULET Solène, Médiatrice Familiale UDAF

02 51 44 78 99 mediationfamiliale@udaf85.fr <http://www.udaf85.fr/services-formations/mediation-familiale>

Accueil sur rendez-vous à : *Moutiers-les-Mauxfaits, Luçon, Fontenay-le-Comte, La Châtaigneraie*

Publics : Toute personne concernée par une situation de séparation, divorce, recomposition familiale, conflit de fratrie adulte, succession, difficultés relationnelles parents et enfant (adolescent ou adulte), rupture de lien grands-parents et petits-enfants ;

Missions :

- Accueillir et évaluer la demande de toute personne en situation de désaccord, de conflit ou de rupture dans le cadre familial ;
- Informer les personnes sur la médiation familiale et préciser ses modalités, ses principes ;
- Proposer un temps et un lieu d'écoute, d'échanges avec toutes les personnes concernées ;
- Favoriser un nouveau mode de communication, un travail sur la relation permettant la négociation et l'apaisement du conflit ;
- Permettre aux personnes de rechercher des solutions concrètes et de les formaliser dans des accords homologables si elles le souhaitent ;
- Promouvoir la médiation familiale auprès des professionnels et auprès du public.

Modalités: - Entretien d'information, gratuit, sans engagement, en individuel ou en commun ;

- Séance(s) de médiation familiale en présence de toutes les personnes concernées avec participation financière selon leurs ressources et le barème national CAF/MSA

Espace de rencontre 'MEDIALIS',

02.51.95.64.51

parentalite@associationvista.fr

<http://associationvista.fr>

MEDIALIS = Espace de rencontre, lieu neutre, permettant de maintenir, restaurer et construire le lien parent-enfant. Les droits de visite peuvent concerner des parents, des grands-parents et des frères et sœurs.

Publics: Parents séparés avec rupture de communication parentale / Orientations via ordonnances Juge aux Affaires Familiales ou Juge des Enfants.

Missions :

- Permettre le maintien de la relation de l'enfant avec le parent avec lequel il ne vit pas, de reprendre contact avec celui-ci après une rupture du lien. Ainsi, l'enfant a accès à ses deux parents.
- Amener les parents à se retrouver autour de questions communes dans l'éducation de leur enfant et de communiquer ensemble sereinement dans son intérêt.
- Favoriser l'évolution des rencontres sur Médialis avec pour objectif qu'elles se poursuivent en dehors du service de manière pérenne. Nous réaffirmons qu'il s'agit d'un lieu de transition.

Centre maternel en logements diffus 'ASMI'

02.51.95.64.51

parentalite@associationvista.fr

<http://associationvista.fr>

ASMI = Accompagnement Spécifique, Maternel et Infantile

Publics : 6 unités familiales en logements individuels (couples, familles monoparentales, parents mineurs ou majeurs avec enfant de -3 ans ou grossesse +3 mois) sur l'agglomération de la Roche sur Yon et celle des Sables d'Olonne. Orientation par un service social, validé par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Missions : Accompagnement autour de la parentalité et conjugalité en priorité + accompagnement global autour de la réinsertion sociale et professionnelle.

Melissa CHAPELEAU et Lucille REMY, Juristes

10 avenue du Littoral à La Roche sur Yon

02 51 08 84 84

accueil@cidff85.fr

Site internet : <https://cidff-vendee.fr/>

Publics : Parents séparés ou non

Missions :

Informé gratuitement sur les droits de la famille (pacs, mariage, concubinage, séparations divorces, autorité parentale : pensions alimentaires, résidence alternée, droit de visite et d'hébergement, filiation, successions...) et les violences sexistes (violences au sein du couple, au travail, dans l'espace public, harcèlement moral ou sexiste, viols et autres agressions sexuelles, prostitution, mariage forcé, cyberviolences...).

Remarques:

Permanences de la juriste sur rendez-vous à Moutiers les Mauxfaits le 3ème jeudi du mois de 9h30 à 12h30 ou par téléphone

L'ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DES SABLES D'OLONNE

Barreau des Avocats

1, place du Palais de Justice 85100 LES SABLES D'OLONNE

02 51 95 77 58

<https://www.barreaudessablesdolonne.fr/>

Publics : personnes séparées ou qui souhaitent se séparer

Missions :

- *Séparation contentieuse* : conseils, assistance et représentation devant le Juge aux Affaires Familiales pour toutes les questions relatives à l'autorité familiale, la résidence des enfants, le droit de visite, la contribution alimentaire, la prestation compensatoire, la liquidation du régime matrimonial ;
- *Séparation non-contentieuse* : conseils et orientation dans le choix des modalités de la séparation. Rédaction des actes : conventions de divorce par consentement mutuel et conventions parentales.

Remarques :

- *Consultation juridique gratuite* un vendredi par mois à la mairie des Sables d'Olonne (sous condition de ressource) : contacter la mairie au 02 51 23 16 00. D'autres permanences ont lieu à Challans et Saint Gilles Croix de Vie.
- *L'aide juridictionnelle*, sous condition de ressources, peut couvrir une partie ou la totalité des frais d'avocat
- *L'association « l'avocat de l'enfant »* : pour les enfants mineurs (02 51 36 14 99).
- *L'association des avocats de Vendée en droit collaboratif* : Résoudre à l'amiable des litiges pour des personnes qui souhaitent régler un conflit sans altérer le lien avec l'autre partie (02 51 95 77 58)

Tribunal Judiciaire des Sables d'Olonne

Place du Palais de Justice - BP 10365

85109 Les Sables d'Olonne Cedex

02 49 59 02 63

<https://www.cours-appel.justice.fr/poitiers/tribunal-judiciaire-des-sables-dolonne>

Publics : Parents souhaitant déposer une requête auprès du Juge aux Affaires Familiales (JAF) ou divorcer en contentieux.
Victime de violences intrafamiliales souhaitant déposer une demande d'ordonnance de protection.

Missions :

- Statuer sur les conditions d'exercice de l'autorité parentale, du droit de visite et d'hébergement, de la pension alimentaire ou de la résidence habituelle des enfants, et ce en considérant l'intérêt des enfants ;
- Statuer sur les divorces, hors ceux par consentement mutuel ;
- Ordonner des mesures de protection d'un conjoint victime de violences conjugales.

Remarques :

- Possibilité de saisir le JAF avec ou sans avocat pour un dépôt de requête.
- Obligation de saisir le JAF via un avocat pour un divorce hors consentement mutuel.